



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} août 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 209 rue de Westmount, que la hauteur de la porte de garage soit de 2,74 mètres contrairement au règlement qui permet 2,6 mètres maximum.
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 591 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 1616 rue du Sud, que la superficie totale d'enseignes sur le pylône existant soit de 17,72 mètres carrés contrairement au règlement qui autorise 14 mètres carrés maximum.
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 828 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis le boulevard J.-André-Deragon, que l'habitation d'un étage soit permise contrairement à la note d'exception prévue au règlement qui prévoit deux étages minimum lorsque le terrain est localisé sur le boulevard J.-André-Deragon.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 12 juillet 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA